L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 75 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 11 OCTOBRE.

PROCÈS DES POIGNARDEURS DE RAVENNE.

Ce procès, qui doit s'ouvrir le 24 septembre devant les assises de Ravenne, n'est pas seulement destiné à faire époque dans l'histoire de l'Italie criminelle ; il jette encore sur les Hommes, sur la situation morale de cette partie de la péninsule, un jour aussi instructif qu'effrayant.

Voici ce dont il s'agit :

De 1865 à 1871, trente personnes appartenant à tous les rangs de la société, depuis le magistrat jusqu'à simple agent de police, tombèrent successivement sous le couteau ou sous les balles d'individus qui, pendant ces six ans, échappèrent à toutes les recherches.

En vain plusieurs de ces meurtres ou tentatives de meurtres furent-ils accomplis en plein jour, sur la place publique, en face du corps de garde ; en vain des arrestations furent-elles opérées et les suspects gardés des mois en prison, il fut impossible à la justice de découvrir et d'atteindre les coupables que ni les nombreux témoins de ces scènes sanglantes, ni les parents et amis des victimes, ni celles des victimes qui ont survécu, ne purent ou ne voulurent dénoncer.

Même mystère impénétrable touchant le mobile des assassins. Poursuivaient-ils des vengeances personnelles ? Agissaient-ils, au contraire, pour le compte d'autrui et contre paiement ? Étaient-ce des fanatiques préoccupés de préparer le terrain à un mouvement insurrectionnel ? Autant de questions que l'on avait du renoncer à résoudre. Tout ce que l'on pouvait affirmer, c'est que le vol n'entrait pour rien dans cette série de crimes.

Ce ne fut qu'en 1871 et d'une façon inespérée, lorsque l'idée même de jamais mettre la main sur les auteurs mystérieux de ces sanglantes tragédies avait dû être abandonnée, qu'un individu, un certain Giovanni Rosia, se présenta inopinément devant le chef d'instruction de Pistoia, auquel il révéla à la fois le nom des coupables, leur organisation, et jusqu'aux moindres circonstances ayant, pendant et après chacune de leurs opérations.

Qu'était ce personnage si bien renseigné et pourquoi parlait-il si tard, trop tard pour les malheureux victimes en nombre qui avait pu sauver ? Un complice mécontent ou de lassé d'obtenir l'impunité en échange de ses précieuses révélations ? Il semble que ce fut de ces deux manières à la fois. Il avait été, en effet, pendant quelque temps, en rapport, et, chose peu extraordinaire en Italie, resté jusqu'à un certain point lui-même avec les sinistres bandits dont il venait livrer à la justice le secret. Il avait pu, d'ailleurs, deviner le sort qui, tôt ou tard, attendait les traîtres, et, par conséquent, se mettre à l'abri du soupçon qui, sans doute, pesait sur lui comme sur tous les fils d'un assassin.

Ce qui rendait sa dénonciation et ce qui, d'après l'acte d'accusation, l'institue en contrôle, c'est qu'il se forma, il y a neuf ans, à Ravenne, dans le sein et à l'insu de une Société de secours mutuels, un groupe d'individus qui ne dépassait pas, à l'origine, le nombre de douze, et qui, à la suite de délibérations régulières, prononçait des arrêts de mort qui étaient exécutés d'abord lentement, puis avec l'assurance de l'impunité, au moyen d'armes diverses : couteaux, pistolets, fusils, mais surtout couteaux déposés dans une armoire de la salle de leurs réunions, et constituant l'arsenal commun. Ces instruments de mort s'appelaient, dans le langage de la secte, "plumes à écrire," et lorsque le bannal avait à convoquer ces nouveaux francs-juges pour décider de la vie d'un homme, d'abord, disait-il, prévenir les maîtres.

Nous venons de désigner les assassins de Ravenne sous le nom de nouveaux *francs-juges* et non sans raison. La plupart des meurtres, qu'ils ont commis et accomplis par eux, n'ont rien de commun avec les crimes de cette catégorie qui se commettent partout ailleurs. L'intérêt particulier n'y entre pour rien, et c'est au théâtre de la collectivité qu'ils ont pris naissance la prétention de se produire.

C'est ainsi que la prestigieuse victime, le chevalier Monghini, du directeur de la Banque nationale, est atteint d'un coup de couteau en rentrant le soir chez lui, pour punir en lui nous sitons les propres termes de l'acte d'accusation, "des difficultés et les entraves que ses rapports de compte créaient au petit commerce, en qu'un avait vain des années les surtaxes de *usurier de usurate*, etc."

Le docteur Fusconi-Sebastiano n'est pas coupable et l'Évêque pour des raisons toutes générales. On lui reproche, nous ajoutons toujours, "d'avoir dit, à l'occasion du renchérissement des céréales, que les propriétaires pourraient en disposer au moins de leurs inférieurs, et que le peuple devait souffrir la faim jusqu'à être réduit à manger la litière des chevaux." D'autres, comme le procureur général Cesare Cappa, sont frappés à mort pour "venger les affronts faits à la secte par l'emprisonnement et la détention prolongée de plusieurs de ses affiliés" d'autres, comme les frères Tassinari, membres de la Société, afin de prévenir des indiscrétions qu'ils habitudes d'ivrognerie devaient faire craindre, etc.

Ces poignardeurs, ces les derniers des hommes, ils ont du cœur, la passion de la patrie, et tandis que les uns font avec honneur la campagne du Tyrol en 1866, d'autres, comme Cavalloni, trovanti, répondent à l'appel de Garibaldi en 1867 et tombent bravement à la prise de Monte-Rotundo.

Un autre fait caractéristique de cette Société de malfaiteurs, c'est l'espèce de publicité qu'elle donne à ses actes ; elle ne se contente pas de *publier* ses victimes au grand soleil, en présence de nombreux témoins, elle leur notifie pour ainsi dire leur jugement par des lettres anonymes, lorsqu'elle n'apposait pas sur leurs portes des avertissements de celui-ci.

Chambre meublée à louer prochainement.

Biens des gens, d'autre part, y compris les personnes frappées, ont reconnu en maintes occasions les assassins ; mais lorsque, par hasard, quelques fils de ces derniers se sont trouvés compris dans les razzias de la police et ont comparu devant leurs juges, pas une bouche ne s'est ouverte pour les reconnaître ; ils ont au contraire trouvé des complaisants pour établir leur alibi, tels est la terreur qu'ils inspirent ou la complicité de la population.

Si nous sommes entrés dans tous les détails, c'est pour nos lecteurs étrangers, afin que, hors de l'Italie, on se rende un compte exact des difficultés auxquelles se heurte le nouveau gouvernement dans ses efforts pour établir un semblant d'ordre public, et parce que des faits comme ceux que vient de mettre en lumière l'instruction du procès des poignardeurs se produisent pour ainsi dire tous les jours, malgré les récentes lois sur l'*ammonizione* et le *domicilio coatto*.

C'est de chose presque invraisemblable tout à plusieurs causes, mais surtout à l'ignorance et à l'oisiveté dans lesquelles cette partie de la péninsule a été tenue par l'ex-gouvernement.

Il fiera encore à nous dissiper dernièrement du Romagnol — à l'ardeuse organisation révolutionnaire des Romagnes, dans laquelle les sociétés secrètes politiques avaient donné lieu à la formation de sociétés non moins secrètes de malfaiteurs, sans qu'il fut toujours possible de distinguer s'ils faisaient les associations politiques et ou communiquaient les autres.

Ces sociétés secrètes politiques pour lesquelles la fin justifiait les moyens, et qui eurent souvent à rendre des arrêts de mort, se contentaient pas en effet toujours dans leurs rangs des affiliés trompés pour l'exécution des arrêts rendus et devaient en remettre, pour cette partie de leur tâche, à des individus plus propres à tout faire, qui vivaient pour ainsi dire dans leur ombre, qui leur ont survécu et qui opèrent aujourd'hui pour leur propre compte.

Correspondance franco-italienne.

UN NOUVEL HÉRÉTIQUE. — M. Target, ambassadeur de France en Hollande et représentant du Calvados, a prononcé récemment à un concours hippique à Lisieux un discours dans lequel il a exprimé le vœu patriotique mais sans doute hélas ! chimérique de voir se fonder ce qu'il appelle un grand parti national.

"Condamnerons-nous à jamais notre patrie, vers laquelle, malgré ses désastres, les regards du monde entier se tournent encore sans cesse, à chercher vainement le pendant elle a un si grand besoin ?

"Au lieu de perpétuer nos divisions en persistant : les uns à restaurer des gouvernements que l'opinion publique considère comme étant en contradiction avec les conditions d'existence des États modernes, ou elle sait, par de trop cruelles expériences, incompatibles avec le maintien de l'intégrité du sol national ; les autres, à tenter, même par la violence, expérimentation des systèmes politiques nouveaux les plus dangereux, ne devrions-nous pas concentrer tous nos efforts à unir, sous la république, tous les hommes modérés et vraiment patriotes ? Ce grand parti national pourrait plus que tout autre, de nos jours, établir et constituer en France un pouvoir fort et légalement armé contre tous les fauteurs de désordre.

"J'en ai une telle conviction, messieurs, que j'ai voulu saisir la première occasion qui m'était offerte de faire publiquement le serment de travailler, pour ma part, à donner à l'illustre maréchal de Mac Mahon les moyens d'exercer le pouvoir personnel qu'il tient de l'acte incommutable du 30 novembre, mais encore à organiser un gouvernement qui soit à l'abri d'une surprise de l'Assemblée ou d'entraînement du suffrage universel lui-même."

Ce qui indique combien peu, par malheur, les esprits sont disposés à cette conciliation, à ce laisser l'amourette que le maréchal de M. Target et que tous les hommes sensés demandent avec lui, c'est que les journaux républicains n'ont pas assez de brocards et de railleries pour le discours sage dont nous venons d'indiquer le point principal.

Il n'y a que les Américains pour avoir de ces courages-là.

Un jeune Kentuckien vient d'être arrêté et condamné pour avoir enlevé..... devinez ..... je vous le donne en mille !

A Paris, il eût obtenu des circonstances ou ne peut plus atténuantes.

—Une jolie coquille, dans un petit ouvrage relatif à la dernière guerre et au siège de Paris :

"La ville avait été assez abondamment pourvue qu'elle pouvait l'être. Mais la longueur du siège devait dépenser toutes les provisions."

UNE LETTRE INÉDITE DE M. GUIZOT.— On lit sous ce titre dans le *Moniteur* :

"La lettre que nous publions plus bas fut écrite en 1850, par M. Guizot, à un personnage considérable d'un pays du Nord. Elle contient un bref jugement de l'illustre homme d'État sur les premiers volumes de les *Mémoires* ; elle contient aussi un jugement sur l'empereur et sur politique.

"M. Guizot a parfaitement rendu en quelques traits le côté défectueux, aventureux, improvisant de cette politique. Si cependant il avait voulu peindre l'empereur en comédie, il aurait en d'autres traits et de plus favorables à ajouter. Il y eut chez le nouveau qui gouvernait alors la France des qualités que M. Guizot n'a pas cherché à faire ressortir. Mais quoique l'esquisse rapide qu'il a tracée de Napoléon III dans cette lettre ne soit pas un portrait achevé, elle est certainement fort importante, et d'une sûreté de main digne d'un grand historien ; nos lecteurs trouveront plaisir à la voir sous les yeux, comme le verront avec intérêt de quelle manière franche, sans modestie affectée et sans vanité, M. Guizot parlait de lui-même et de ses *Mémoires*. 2 mars 1850.

"Je suis charmé que mes Mémoires vous aient sérieusement intéressé. On imprime le 3e volume. Vous trouverez, je crois, que j'y parle plus souvent et bien assez de moi. Je n'aimerais de fausse modestie, où là où j'ai eu quelque importance, je ne me propose point de la cacher. Mais j'ai trop d'orgueil (pardonnez-moi cette franchise) pour jamais chercher à me grandir au delà de la vérité. Je n'ai fait dans les premières années de ma vie publique qu'un si mince que ce que j'ai dit dans les deux premiers volumes que vous avez lus. J'ai tenu plus de place dans les époques suivantes, et, d'abord de 1830 à 1848, sujet de mon troisième volume. Je dirai toute la place que j'ai tenue sans m'en rien ôter, comme je n'ai voulu me rien ajouter dans l'époque antérieure.

"J'ai la confiance que vous m'approuverez de ma réserve et de ma franchise.

.....

"En fait de figures historiques, vous avez bien raison de trouver singulière celle qui occupe en ce moment notre scène et le cure que si on ne la comprend pas, on ne peut rien comprendre à ce qui se passe. Jamais homme n'a exercé plus d'ordinaire sur son temps et n'en a plus fait les événements avec moins de grandeur personnelle, soit d'esprit, soit de caractère. Lui seul répond de tout ; ses contemporains n'ont à répondre que d'une seule chose, de l'empressement ou de l'apathie avec lesquels ils le laissent faire.

Ce sera bien assez pour eux dans l'histoire. Il commence du reste, à être fort embarrassé de ce qui a fait. Il a soulevé je ne sais combien de questions qu'il ne peut résoudre ; il a fait la guerre, il a fait la paix ; et ses succès, militaires et pacifiques, ne l'ont amené qu'à une situation pleine d'embarras et d'impuissance. Il est obligé de déclarer lui-même publiquement, et de renoncer à régler l'avenir comme il le voulait après avoir bouleversé le présent. Je ne sais si cette expérience le dégoûtera de commencer d'autres bouleversements, pour se trouver à la fin aussi impuissant à les régler. Je le souhaite plus que je ne l'espère ; il est étrangement impérieux, et aussi entêté dans ses rêves que prompt à se lasser des travaux et des ennuis de l'exécution.

"Signé : GUIZOT."

PROGRÈS DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE. — A propos de la conversion au catholicisme du marquis de Ripon, ex-grand maître de la franc-maçonnerie d'Angleterre, il est curieux, dit l'*Ami du catholique* de Rome, de comparer les progrès du catholicisme dans la Grande-Bretagne depuis cent ans. Voici, d'après les documents les plus authentiques, les résultats de ce travail statistique :

En Angleterre et en Écosse, en 1771, et 1775, 60,000 catholiques ; en 1821, il y en avait 500,000 ; en 1842, 2,500,000 ; en 1845, 3,500,000. On compte aujourd'hui, en Angleterre, 2,383 prêtres, 1,475 églises, 60 monastères d'hommes, 205 de femmes et 1,200 écoles catholiques. L'Angleterre, l'Écosse et le pays de Galles sont divisés en 20 diocèses.

La Chambre des Lords ne renferme pas moins de 51 membres catholiques ; la Chambre des Communes, 37 ; le conseil privé de la reine, 6. Au nombre des baronnets, on compte 27 catholiques.

L'ARISTOCRATIE TERRITORIALE EN ESPAGNE. — *L'Économiste français* a publié dernièrement un travail de M. de Lapeyrouse, général de France, sur la propriété en Espagne ; il y a le dedans des chiffres de la statistique et donnant l'impression d'un conte—ou d'un conte—des *Mille et une nuits*.

Vingt-six personnes se partagent presque le tiers de la surface productive de l'Espagne, en laissant de côté les revenus inférieurs à 50,000 fr. par an, voici ce que représentent quelques fortunes territoriales :

Le duc de Sutherland possède 470,620 hectares d'un rapport annuel de 1,128,675 francs.

Le comte de Bredelbane est propriétaire de 243,364 hectares, donnant annuellement 1,457,100 fr.

Le duc de Buccleuch dispose de 172,740 hectares, rapportant annuellement 4,065,350 fr.

Sir J. Matheson règne sur 169,824 hectares, produisant par an 487,500 fr.

Le comte de Scafield détient 132,920 hectares, produisant un revenu annuel de 1,797,000 fr.

Les propriétés du duc de Richmond occupent 87,707 hectares, d'un produit annuel de 1,500,250 fr.

Les fermes du comte de Fife couvrent 101,131 hectares, d'un produit annuel de 1,507,500 francs.

Le patrimoine de M. A. Matheson s'étend sur 70,035 hectares, donnant un revenu annuel de 539,650 francs.

Les biens du duc d'Athole font ensemble 77,160 hectares produisant par an 1,018,950 francs.

Le domaine du duc d'Argyll recouvre 70,045 hectares, rapportant annuellement 1,271,975 fr.

Les terres de M. Baillie de Dochfour contiennent 66,250 hectares, donnant annuellement 839,585 fr.

Les terrains de lord Lovat renferment 64,621 hectares d'un rapport annuel de 703,700 fr.

Les biens de terre du duc d'Hamilton est de 59,116 hectares, d'un rapport annuel de 2,851,875 fr.

Le marquis de Dalhousie détient 55,300 hectares, d'un rapport annuel de 1,476,275 francs.

Le comte de Stair dispose de 46,900 hectares, donnant annuellement 1,721,450 fr.

M. Gordon de Cluny est propriétaire de 43,003 hectares, rapportant annuellement 605,125 fr.

Le duc de Portland possède 42,582 hectares, produisant par an 1,038,175 fr.

Les terres de la comtesse de Home contiennent 41,563 hectares, donnant un revenu annuel de 1,341,725 fr.

Le domaine du duc de Montrose recouvre 41,000 hectares, d'un produit annuel de 875,475 fr.

Les biens du marquis de Bute font ensemble 36,368 hectares, d'un rapport annuel de 1,104,300 fr.

M. Mackenzie de Potalloch a 36,032 hectares, donnant un revenu annuel de 455,000 francs.

Les fermes du marquis d'Ailsa couvrent 34,836 hectares, donnant annuellement 895,000 fr.

Les propriétés de M. Morisson d'Islay occupent 26,500 hectares, produisant par an 410,000 fr.

Le patrimoine du comte d'Airlie s'étend sur 26,228 hectares, rapportant annuellement 541,000 fr.

Les terrains du comte de Wemyss renferment 25,868 hectares, d'un rapport annuel de 1,270,650 fr.

Le fonds de terre du duc de Roxburg est de 25,172 hectares, donnant un revenu annuel de 1,275,500 fr.

—Comme quoi l'eau va toujours à la rivière :

Un vieux célibataire immensément riche, raconte le *Paris Journal*, se trouvant très malade, fait appeler son notaire afin de faire son testament. Il veut léguer toute sa fortune à un de ses amis.

—Mais quoi, lui fait observer le notaire, vous laissez votre fortune à un étranger, quand vous avez de la famille, quand vous avez un neveu !

—Mon neveu ! s'écrie le vieux célibataire, avec fureur, mon neveu ; un va-nu-pieds, un pauvre, un gueux qui n'a pas le sou, qui n'a jamais rien voulu faire et que je n'ai pas vu depuis plus de dix ans !

—Mais depuis ce temps-là, répond le notaire, votre neveu a fait sa fortune.

—Comment ? il est riche ?

—Très riche, et il n'a nullement besoin de votre héritage.

—En ce cas c'est différent, dit le célibataire. Je institue mon légataire universel."

—La *Liberté* publie des impressions de voyages de M. Filon sur l'Irlande. Nous y remarquons quelques échantillons de la gaieté locale découpés dans les nouvelles à la main que publie l'*Irish Times* :

—Un père baptise sa fille Glycérine. Quel drôle de nom ! C'est, dit-il, que si plus tard, elle a le caractère de sa mère, je n'aurai qu'à mettre devant son prénom : Nitro.

—Un homme se plaignait d'avoir les cheveux gris. Bah ! ce n'est rien, dit un philosophe qui passait, c'est la poussière de la route de la vie.

—Un jeune homme entreprenant prend par surprise un baiser sur la joue de miss Calino. Celle-ci furieuse, lui présente sa figure, rouge d'indignation : Remettez-le bien vite, monsieur, là où vous l'avez pris.

—Une bonne vieille plaisanterie rééditée par le *Journal pour rire* :

Un millionnaire *canard* ayant refusé l'aumône à un pauvre :

—Monsieur, Dieu vous conserve la vue ! lui dit ce misérable.

—Pourquoi faire, tu cette prière ?

—Eh ! monsieur, si votre vue s'affaiblissait, comment pourriez-vous porter des lunettes.

—Un recueil anglais nous initie à une improvisation de M. Victor Hugo, faite sur la demande d'une dame de Guernesey.

C'est un quatrain absolument inédit en France.

Pourquoi le *spleen* m'a pris ?
Jésus ! dans ma vie
La, je bus du pis
Et Dieu sauve la reine !

Pour un républicain, c'est raide !

ADRESSE

au peuple de la Louisiane.

Quartier général du comité central démocrate et conservateur de l'État de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Les conservateurs de la Louisiane réunis à Baton-Rouge, décidèrent unanimement—et cette unanimité a été remarquable—de prendre part à la campagne politique actuelle.

Ils ne crurent pas un seul instant, qu'en le faisant ils reconnaissaient l'usurpation d'une manière quelconque, et même indirectement.

Les meneurs radicaux comprirent ce mouvement spontané des masses ; aussi ne tardèrent-ils pas à imaginer des moyens qui, avec les lois d'enregistrement et d'élection, leur permettraient d'annuler le résultat du vote. Il devint évident qu'un enregistrement et une élection honnêtes étaient hors de question.

Les conservateurs en acquirent la preuve quand ils demandèrent une représentation égale au bureau ; leur demande fut repoussée sans hésitation, mais le gouverneur *de facto* proposa, comme faveur, que cinq noms de chaque ward de la Nouvelle-Orléans et de chaque paroisse de l'État lui fussent soumis ; il s'engagea à nommer commis d'enregistrement celle de ces personnes qui lui conviendrait, ou qu'une autre, qui donnerait de bonnes garanties, serait choisie par la majorité des électoyens indiqué. Cette promesse n'ayant aucune valeur, l'entrevue se termina sans que rien fût convenu.

Les conservateurs ne se laissant décourager ni par les obstacles ni par la fraude organisée contre lesquels ils avaient à lutter, se mirent en mesure de déconvrir et de déjouer les manœuvres de leurs adversaires.

Dans l'intervalle, la colère du peuple n'avait fait qu'augmenter. Les percepteurs des taxes décrétées par un gouvernement usurpateur et équivalant à la confiscation, se montraient inexorables. Des jurés de police, même dans des districts qui venaient d'être inondés, avaient criminellement porté l'impôt local à un chiffre qui mettait les propriétaires dans l'impossibilité de payer. La concession et la corruption régnaient dans tout l'État. Une armée de métropolitains, organisée dans le but d'intimider les citoyens quand elle cessait d'être la police de la Nouvelle-Orléans, envahissait les campagnes de temps en temps, avec tous les engins de guerre, non pas pour exécuter les décrets de cours, mais les édits et des ordres du gouverneur.

Enfin, pour comble d'outrages, l'administration usurpatrice semblait constamment occupée à exciter les blancs et les nègres, les uns contre les autres, afin d'obtenir des avantages politiques aux dépens des deux races. Les hommes de couleur, qu'on avait habilement travaillés, s'étaient formés en sociétés ; on leur avait fourni et on continuait à leur fournir des armes ; ils étaient devenus hostiles aux blancs, dont, cependant, les sentiments et les intérêts leur portaient à cultiver des relations amicales avec eux. Les conservateurs jugèrent alors qu'il était prudent d'organiser des ligues blanches qui pussent les protéger en cas de nécessité.

On ne saurait nier à un citoyen le droit d'acheter et de porter des armes ; et cependant, le gouverneur *de facto* osa le nier, bien plus, il essaya audacieusement de désarmer les blancs.

Le 14 septembre 1874 fut la conséquence de cette tentative !

Les événements de ce jour mémorable sont convaincus les hommes de couleur qu'ils n'ont rien à craindre de la part de leurs concitoyens blancs : ils ont prouvé au peuple des États-Unis que notre civilisation rend une guerre de races impossible. Le 14 septembre est une ère dans l'histoire de la reconstruction des États du Sud.

Le président a rétabli Kellogg, mais on ne répètera plus que la Louisiane s'est soumise à l'usurpation.

La dispersion de la brigade métropolitaine,—la démoralisation de la milice de couleur (la seule milice connue dans cet État) et la chûte du gouvernement d'État au premier choc, venant d'un peuple outragé—ont enseigné à l'usurpateur qu'un mauvais gouvernement doit avoir des bornes. Avant, même la proclamation présidentielle est-elle publiée, qu'il s'arrange de façon à commencer des conférences pour arranger les troubles.

Un comité de conférence choisi par lui se réunit à un comité analogue choisi par le gouverneur McEnery et le lieutenant-gouverneur Penn. Après plusieurs jours de travaux, la conférence est suspendue par le refus des républicains de procurer trois vacances parmi les cinq membres du bureau des retours d'élection pour l'exécution d'un arrangement d'après lequel deux des vacances seraient remplies par des conservateurs, et la troisième par un républicain acceptable à tous les partis.

Leur contre proposition était que deux vacances seraient accordées aux conservateurs, les républicains obtenant les trois membres déjà sur le bureau, de façon à s'assurer le contrôle pratique du bureau.

L'attention du comité central d'État fut alors appelée sur ce sujet ; et, par une résolution adoptée par le dit comité, la conférence fut reprise en vûe de faire l'arrangement qui a été conclu.

Les négociations ont été alors conduites réellement entre les comités centraux d'État représentant les deux partis politiques de l'État. C'est avec raison que cette responsabilité a été prise par les dits comités attendu que les négociations n'affectaient que des questions relatives à la conduite de la campagne politique.

La question de la légalité du gouvernement d'État reste intacte et non compromise et aucune question de principe n'a été discutée, abandonnée ou conclue.

Cet arrangement sur les détails n'entraîne pas un retrait de l'affaire de la Louisiane pendante devant le Congrès des États-Unis. Si le parti adverse ne s'y conforme pas entièrement, cela ne fera qu'accumuler les preuves de l'inutilité des efforts faits par notre peuple pour obtenir une expression loyale et légale de la volonté populaire. Nous avons toujours fait profession d'être et nous sommes des gens respectant la loi.

Notre réputation à l'intérieur et à l'étranger, nos intérêts matériels, notre dévouement à notre État, demandent de notre part la paix, l'ordre et un bon gouvernement.

Le langage employé dans le préambule de l'arrangement n'a pas voulu dire que nous acceptions l'imputation que nous sommes, en aucun sens, responsables des désordres dans cet État ; et nous protestons formellement contre une interprétation semblable. Nous nous engageons seulement à donner notre aide et notre influence pour maintenir l'ordre pourvu que l'arrangement soit exécuté avec une promesse bien entendue de la part de nos adversaires politiques qu'ils s'abstiendront à l'avenir de tous actes de nature à provoquer la violence.

Nous ne saurions trop recommander aux conservateurs de s'enregistrer et de voter. Unis, nous marchons contre un ennemi divisé et démoralisé. Avec les garanties obtenues, avec la grande intérêts en jeu, avec la fermeté, la vigilance et la résolution, dont a déjà fait preuve la population, chaque Louisianais doit exercer et faire respecter son privilège électoral pour donner raison à notre déclaration si souvent répétée que la majorité des votants de cet État est en faveur d'un gouvernement d'État honnête, pur et stable

R. H. MARR,
président.

ALBERT VOORHIES,
vice-président.

W. J. BUDDENDORF
E. G. DILL } Secrétaires.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre St-Charles.

Ouverture Dimanche 11 Octobre.

Représentation tous les soirs et le samedi à midi.

L'acteur distingué
E. T. STETSON,
—En le—
Trente dramatique de Greenwall
Composée de 125 dames et messieurs.
NECK AND NECK.
Drame célèbre dans lequel M. Stetson a joué plus de 700 fois.

La Magnétique scène de l'exécution.
La scène si émouvante du chemin de fer.

A l'étude.—GRIFFITH GAUNT.
F. GLEASON, Trésorier.
11 sept—tf

Théâtre du Globe,

Au coin des rues Baronne et Perdido.

J. KITTREDGE.....Locataire et directeur
LUNDI SOIR, 19 Octobre 1874.

Inauguration des nouveaux Comédiens à la faveur publique.
Engagement des remarquables artistes comiques,
LES SŒURS WORRELL,
La célèbre comédien et chanteur,
W. S. CAHILL,
ancien membre de la troupe de Lydia Thompson
THE FIELD OF THE CLOTH OF GOLD
pièce comique.
Première grande matinée,
SAMEDI, 17 Octobre, à Midi.
3 octobre

Académie de Musique

DE BIDWELL.

Tous les soirs—et spectacle de matinée le mercredi et le samedi à midi.
Commençant Lundi, 5 octobre.
Engagement extraordinaire et premier début à la Nouvelle-Orléans, de
LA FAMEUSE COMBINAISON DE NOUVEAUTÉS DE SCHUMANN,
Dont la renommée s'étend jusqu'en Europe, et elle a été reconnue comme étant la combinaison d'artistes de talent le plus complète qu'il y ait au monde et celle qui obtient le plus d'attraits.
LES FOLIES PARISIENNES.
Représentation des plus grandioses et telle qu'on n'a jamais rien vu de plus brillant ni de ce genre.
Trente ARTISTES EUROPÉENS, considérés comme des Étoiles de la Scène, font partie de cette troupe—chacun d'eux étant un spécialité étant d'un mérite transcendant.
Les tables pour le dîner de fruits dans le vestibule sont à usage.
Le bureau du contrôle pour obtenir des ordres sera ouvert de 9 heures A. M. à 9 P. M.
L'orchestre sur la devanture se fera entendre à 7 heures ; et celui de la salle à 8 heures moins un quart, ouverture de la représentation.
oct—tf

UNE SERIE DE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ
Sera donné par Mr. D. BIDWELL, a son
ACADEMIE DE MUSIQUE
—Pour le—
LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION
—Au bénéfice des—
FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS
—Dans la—
MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE
Il y aura une série de spectacles chaque SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant
Lundi soir, 2 Novembre 1874,
—Continuant—
Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir,
Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.

On peut se procurer des billets chez W. A. Bouleme de l'Union, remplissant les fonctions de président des administrateurs de
COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.
Billets Une Piastre, bons pour toute représentation de la série.
Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au centre, en nous adressant telegramme pour toute la série de représentations.
Les dames ci-dessus ornent de diamant, fait et exposé chez K. A. Tripp, rue Royale, No 116, sera offert par Mr. D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série.
oct—au nov

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.
Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme J. QUEEN, Secrétaire,
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.
COMITÉ EXÉCUTIF.
DAMES.
Mme Arch. Mitchell, Mme Thad. Waterman,
Mme Clara Charles, Mme C. Toby,
Mme Mary Stamps, Mme E. John Ellis,
MESSIEURS
H. E. Shropshire, Thad. Waterman,
Dr John G. Angell, W. A. Bell.
COMITÉ DE FINANCE.
DAMES.
Mme J. K. Gutheim, Mme Wash. Marks,
Mme N. Eustis, Mme S. Toppin,
Mme H. J. Armstrong, Mme Rich. Fluger,
Mme H. H. Marr.
MESSIEURS
Wm. S. Pike, J. C. Morris,
M. Musson, Harmon Isaac,
C. W. Allen.
DAMES.
Mme Columbus H. Allen, Mme Joe Augustin,
Mme H. S. Armstrong, Mme Abraham,
Mme Jos. Bamberger, Mme James Backner,
Mme Wm. J. Behan, Mme Jos. K. Bell,
Mme E. A. Burke, Mme James Bowling,
Mme James Brooks, Mme Neuvile Bloevens
Mme J. D. Bruns, Mme E. R. Briggs,
Mme J. A. Blair, Miss Augustus Block,
Mme S. H. Boyd, Mme Jos. Bernard,
Mme Wm. Brickell, Mme Wm. Black,
Mme W. A. Bell, Mme Jas. T. Ayock,
Mme N. Commandeur, Mme Samuel Choppin,
Mme C. A. Cousal, Mme E. C. Contreras,
Mme H. D. Coleman, Mme W. H. Chase,
Mme o. Duval, Mme J. B. Cotton,
Mme Joseph Denegre, Mme M. Dietrich,
Mme R. Fowler, Mme E. John Ellis,
Mme Gid. Folger, Mme Wm. Fagan,
Mme Jos. N. Folwell, Mme W. E. Clarke 2
Mme W. H. Foster, Mme Jam. Forster,
Mme Given, Mme John Glynn, Jr,
Mme L. H. Gardner, Mme James K. Guthrie
Mme Leeds Greenlief, Mme Jos. Gallagher,
Mme Fred Hoyland, Mme Wm. E. Huger,
Mme Chas. Harrod, Mme Hoffmann,
Mme E. J. Hart, Mme A. H. Isaacson,
Mme Dave C. Johnston, Mme Jos. Jones,
Mme John Kreutzaich, Mme E. Kirpatrick,
Mme D. M. Kupatrick, Mme D. C. Labatt,
Mme J. P. Leathers, Mme Jos. McElroy,
Mme Chas. Macready, Mme Frank Mellion,
Mme Wash Marks, Mme Arch. Mitchell,
Mme Jos Mitchell, Mme Victor Mayer,
Mme Eugenie May, Mme John Meyers,
Mme J. N. Marts, Mme John Matthews,
Mme Perry Nugent, Mme F. O. Minor,
Mme S. Gylatt, Mme R. Pritchard,
Mme H. N. Ogden, Mme Palfrey,
Mme R. B. Pleasants, Mme Frank Preston,
Mme J. N. Pike, Mme D. B. Penn,
Mme John N. Payne, Mme W. C. Raymond,
Mme S. Gylatt, Mme E. Kirpatrick,
Mme H. N. Ogden, Mme D. C. Labatt,
Mme R. B. Pleasants, Mme Jos. McElroy,
Mme J. N. Pike, Mme Frank Preston,
Mme John N. Payne, Mme D. B. Penn,
Mme S. Gylatt, Mme W. C. Raymond,
Mme H. N. Ogden, Mme E. K. Wiggins,
Mme R. B. Pleasants, Mme Palfrey